

PRTSGEOD

DÉCRET N° 2018 – 217 DU 13 JUIN 2018

portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du Zou-Couffo.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu le décret n° 2016-422 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;
- vu le décret n° 2016-681 du 07 novembre 2016 portant cadre institutionnel du développement agricole ;
- vu le décret n° 2018-126 du 17 avril 2018 portant approbation des statuts de l'Agence Territoriale du Développement Agricole du Zou – Couffo ;
- sur proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche,
- le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 13 juin 2018,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence Territoriale du Développement Agricole du Zou-Couffo, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Bonaventure G. KOUAKANOU**, représentant le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;
- monsieur **Adéchina Claholé Elie IDOHOU**, représentant le Ministre de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Bernard EHOUN**, représentant le Ministre de l'Industrie et du Commerce ;
- monsieur **Patrice HONGBETE**, représentant de la Chambre Départementale d'Agriculture du siège de l'agence ;
- monsieur **Gabriel H. TOGBEVI**, représentant de l'Association Nationale des Communes du Bénin ;
- monsieur **Michel AHINON**, représentant de la Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles ;
- monsieur **Didier AGONYISSA**, Directeur Départemental de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche du Zou.

Article 2

Monsieur **Bonaventure G. KOUAKANOU**, représentant le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, assure la présidence du Conseil d'administration ;

Article 3

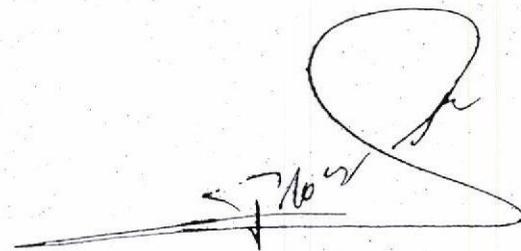
Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une période de trois (03) ans renouvelable une fois, à compter de la date de leur prise de fonction.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera publié au Journal officiel.

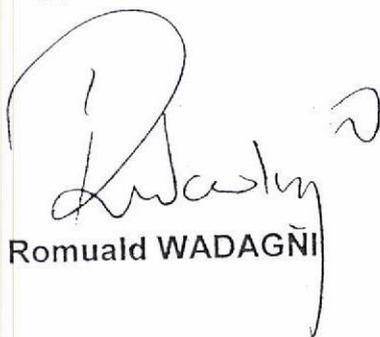
Fait à Cotonou, le 13 juin 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Élevage et de la Pêche,



Gaston Cossi DOSSOUHOU

AMPLIATIONS: PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MAEP 2 – MEF 2 – AUTRES MINISTERES 20
– SGG 4 – INTERESSES 7 – JORB 1.